

D^r Hassan Amdouni

40 CONSEILS PRATIQUES
pour un mariage heureux et durable



Translittération de l'alphabet arabe

Consonnes

'	ء	d	د	<u>d</u>	ض	k	ك
b	ب	dh	ذ	t	ط	l	ل
t	ت	r	ر	<u>z</u>	ظ	m	م
th	ث	z	ز	'	ع	n	ن
j	ج	s	س	gh	غ	h	ه
<u>h</u>	ح	ch	ش	f	ف	w	و
kh	خ	<u>s</u>	ص	q	ق	y	ي

Voyelles longues

â
â ou
ô ô î

Voyelles brèves

ā an ā a
ū oun ū ou
ī in ī i

Diphthongues

āw aw
āy ay
īy iy
āw ouw

Particularités

at a, at (état construit)
al (article) (al-qamariya) al
an (article) (ach-chamsiya) an-n..., ar-r...

Préface

LOUANGE À ALLÂH, Puissant et Grand, comme cela convient à Sa Magnificence et à Sa Majesté. Nous Lui demandons de répandre Ses Grâces sur Son Messager Mouhammad Son serviteur et Envoyé, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons.

Nous prions Dieu ﷻ d'éclairer nos cœurs par la lumière de Sa Guidance. Qu'Il ne nous impose pas une charge au-dessus de nos capacités. Que, par Son noble Secours, Il accorde à tous les couples musulmans la clairvoyance et L'obéissance à Ses Commandements. Que par Son Assistance, Il leur procure le bonheur et le moyen de se détourner de tout désaccord et des péchés.

Ceci est un petit ouvrage condensé que je mets à la disposition des futurs couples musulmans. Je l'ai intitulé «Conseils pratiques pour un mariage heureux». Il est le fruit d'une expérience de terrain, de constations personnelles à la suite de nombreuses interventions de réconciliation et de questionnements juridiques.

Ces conseils ne doivent pas être appréhendés comme de simples conseils théoriques, puisqu'il s'agit, en vérité, de Commandements divins dont le but est d'attirer l'attention des jeunes couples sur un ensemble de points qui leur permettront de préserver leur union, de faire perdurer l'entente, l'amour et la compassion mutuelle.

Table des matières

Préface.....	5
Conseil n° 1	15
Pour Lui:.....	15
Choisis celle qui est croyante, pratiquante et qui est de bonne moralité	
Pour elle:	16
Choisis le croyant, qui a la bonne moralité, qui est loyal et qui a un bon caractère	
Conseil n° 2	17
Une épouse affectueuse et qui enfante	
Conseil n° 3	18
La consultation, et s'en remettre à Dieu ﷻ, après recherche et mûre réflexion	
Conseil n° 4	20
Prendre en considération «al kafâ'a»: épouser son équivalent(e) en âge, en statut social et au niveau intellectuel	
Conseil n° 5	22
Qu'elle vous plaise et qu'il vous plait	
Conseil n° 6	23
Une dot (mahr) allégée est un signe de baraka et une garantie de durabilité	

Conseil n° 7	24
La célébration du mariage conformément à la Sounna, sans débauche, est l'une des assises de base pour une union bénie	
Conseil n° 8	25
Les invocations et la prière la nuit des noces	
Conseil n° 9	26
L'adoration en commun, dans un foyer où l'évocation de Dieu ﷻ est permanente, chasse Satan et consolide les liens affectifs et spirituels du couple	
Conseil n° 10	28
Le bon conseil mutuel	
Conseil n° 11	29
Être à l'écoute de son conjoint, dialoguer avec douceur	
Conseil n° 12	30
Jouer avec son conjoint	
Conseil n° 13	31
La tutelle de l'homme (al qiwâma) est une responsabilité. Elle n'est ni une prééminence, ni un honneur, ni du despotisme	
Conseil n° 14	33
La compassion et la tendresse de part et d'autre	
Conseil n° 15	34
Plus de patience durant la première année de mariage	
Conseil n° 16	36
Pas de suspicion : la confiance mutuelle	

Conseil n° 17	37
L'obéissance au mari	
Conseil n° 18	39
Ne pas confondre L'obéissance avec la soumission aveugle et l'humiliation	
Conseil n° 19	40
L'union conjugale est faite de concessions mutuelles	
Conseil n° 20	41
La jalousie avec modération	
Conseil n° 21	42
Ne divulgue pas ses secrets, même à tes amis(es) les plus proches	
Conseil n° 22	44
Fais-toi belle pour ton mari. Fais-toi beau pour ton épouse	
Conseil n° 23	45
Ton conjoint c'est ta destinée, ne regarde pas avec envi le conjoint de l'autre	
Conseil n° 24	47
La satisfaction sexuelle mutuelle et les jeux de l'amour	
Conseil n° 25	49
Les invocations à chaque rapport	
Conseil n° 26	50
Sois généreux avec ton épouse	
Conseil n° 27	51
Pas de violence	

Conseil n° 28	52
Ne méprise pas, n'enlaidis pas ton épouse	
Conseil n° 29	53
S'offrir mutuellement des cadeaux	
Conseil n° 30	54
Pour elle:	
Ne renie pas les bienfaits de ton mari	
Conseil n° 31	55
Ne charge pas ton mari au-delà de ses moyens	
Conseil n° 32	56
Pour lui:	
Ne te mets pas en colère	
La colère n'engendre que regret que l'on ne peut réparer.	
Conseil n° 33	58
Pour elle:.....	
Ne mets pas en jeu ton union à chaque différend	
Conseil n° 34	59
Sois bienfaisant envers la famille de ton conjoint	
Conseil n° 35	61
Recourir, en cas de litige, à l'arbitrage de la Loi de Dieu ﷻ et aux membres sages des deux familles	
Conseil n° 36	63
La vie conjugale est constituée de droits et de devoirs mutuels	
Conseil n° 37	64
La fidélité au conjoint	

Conseil n° 38	65
La consultation mutuelle	
Conseil n° 39	67
Respecter les biens privés de ton épouse	
Conseil n° 40	68
Ne gaspille pas les biens de ton mari dans les futilités	
Conseil n° 41	69
L'entraide mutuelle, y compris à l'intérieur du foyer	
Conseil n° 42	70
S'intéresser aux affaires de ton mari, le soutenir et prendre soin de lui	
CONSEILS ETERNELS	73

Le mariage est une association sacrée. Il a pour finalité la naissance d'une famille où doivent régner la compassion, l'affection et l'entraide. Pour que ce lien conjugal perdure, il faut que chacun des deux partenaires soit conscient de l'importance de son engagement et de sa participation dans la constitution de cet édifice, sa mise en marche et sa consolidation.

Le mariage est un lien sacré, car il est l'unique moyen légal, en Islâm, qui permet l'union entre un homme et une femme, et par conséquent, leur épanouissement affectif, sexuel et social. D'où l'importance qui a été accordée par la Loi révélée à l'organisation de cette union, qui est considérée comme l'unité sociale la plus sensible. Car c'est en son sein que naissent et que sont éduqués les hommes et les femmes de demain.

Dr. Hassan Amdouni

Conseil n° 1

Pour Lui :

*Choisis celle qui est croyante,
pratiquante et qui est de bonne moralité*

Dieu ﷻ dit :

«Interdiction est faite aux croyants d'épouser des païennes, tant qu'elles n'ont pas embrassé la foi. Une captive croyante, en vérité, est préférable à une païenne libre, dût celle-ci vous plaire.» (Ste 2/ V 221)

L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : **«La femme est demandée en mariage pour l'une des quatre qualités suivantes: sa richesse, sa noblesse, sa beauté et sa piété. Choisis la femme pieuse ; sinon tes mains resteront vides!»** (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim).

Le Prophète ﷺ a dit : **«Celui qui épouse une femme pour son bien, Dieu ne lui rajoute qu'humiliation. Celui qui épouse une femme pour sa place dans la société, Dieu ne lui rajoute que bassesse. Celui qui épouse une femme pour qu'il baisse son regard, préserve sa chasteté et sauvegarde les liens de famille, qu'Allah la bénisse pour lui et le bénisse pour elle.»** (Rapporté par Ibn Hibbân).

Pour elle :

*Choisis le croyant, qui a la bonne moralité,
qui est loyal et qui a un bon caractère*

Dieu ﷻ dit :

«Ne mariez pas vos filles à des païens, tant qu'ils n'ont pas cru en Dieu. Un humble esclave croyant l'emporte en mérite sur un païen, dùt celui-ci vous plaire...» (Ste 2/V 221)

Le Prophète ﷺ a dit : **«Celui qui donne sa fille à un per-vers, c'est comme s'il la coupait de tous ses liens de parenté.»**
(Rapporté par Ibn Hibbân).

Nous devons donc confier nos filles à celui qui craint Dieu ﷻ, car comme a dit notre Prophète ﷺ : **«S'il l'aime, il l'honore et s'il la déteste, il ne sera pas injuste envers elle.»**

Le Prophète ﷺ a défini les qualités de l'époux pieux et a dit : **«Quand un prétendant pieux, honnête et de bon com-portement se présente, mariez-le. Si vous ne le faites pas, il s'ensuivra une dépravation des mœurs et de graves troubles sur terre.»** (Rapporté par At-Tirmidhî).

La foi commune et la bonne moralité sont deux garants pour faire perdurer l'union conjugale. Cependant, si la foi ne constitue pas un régulateur permanent des attitudes des deux conjoints, elle finira par devenir une foi obsolète, qui ne pourra pas faire face aux difficultés que rencontrera le couple.

Conseil n° 2

Une épouse affectueuse et qui enfante

Le Prophète ﷺ a dit : **«Epousez celle qui est affectueuse et qui est féconde.»** (Rapporté par Ibn Hibbân)

Le Prophète ﷺ a dit : **«Une femme noire féconde est meilleure qu'une belle femme stérile. Je serai fier de votre grand nombre devant les autres communautés le Jour du Jugement Dernier.»** (Rapporté par At-Tabarâni)

Epouser une femme affectueuse est un gage de réussite. C'est une qualité primordiale. Malheureusement, certaines femmes négligent cette recommandation. Elles tiennent des propos blessants envers leurs conjoints. Elles ont mauvais caractère par leur conduite irresponsable, elles poussent leurs maris en dehors du foyer conjugal. Une effrontée, celle qui importune, sans cesse son époux pour des futilités, est une femme inconsciente, son couple court à l'échec.

Cela est bien dommage lorsqu'on voit à quel point cela est nécessaire à une harmonie conjugale et familiale.

Conseil n° 3

*La consultation, et s'en remettre à Dieu ﷻ,
après recherche et mûre réflexion*

Jâbir Ibn 'Abd-Allâh ؓ a dit : «Le Prophète ﷺ nous apprenait la consultation pour toute chose, comme il nous apprenait les versets du Coran. Le Prophète ﷺ a dit : **«Lorsque l'un d'entre vous désire entreprendre un quelconque projet, qu'il accomplisse deux rak'ates, en dehors des prières obligatoires, et qu'il dise :** *« Allâhoumma innî astakhîrouka bi 'ilmika wa astaqdirouka bi-qoudratika wa as'alouka min fadlika al 'azîm, fa-innaka taqdirou wa lâ aqdirou, wa ta'lamou wa lâ a'lamou, wa anta 'allâmou al ghouyûb. Allâhoumma in kounta ta'lamou anna hâdhâ al amra (...) khayroun li fi dinî, wa dounyâya, wa ma'âchî, wa 'âqibata amrî, 'âjilîbi wa 'âjilîbi, faqdirhou li, wa yassirhou li, thoumma bârik li fîbi, yâ karîm. Wa in kounta ta'lamou anna hâdhâ al amra (...)charroun li fi dinî, wa dounyâya, wa ma'âchî, wa 'âqibata amrî, 'âjilîbi wa 'âjilîbi, faṣrifhou 'annî, waṣrifnî 'anhou, waqdir liya al khayra haythou kâna , thoumma arḍinî bihi yâ karîm.*

Allâhoumma inna 'ilma al ghayba 'indaka, wa houwa mahjouboun 'annî, wa lâ a'lamou mâ akhtârouhou li-nafsi, lâkin anta al moukhtârou li, fa-innî fa'w'wadtou ilayka maqâlida amrî, wa raja'wtouka li-faqrî wa fâqatî, fa-archidni ilâ ah'abbî al oumou'ri ilayka, wa arjâhâ 'indaka, wa ah'madahâ 'indaka, fa-innaka tafalou mâ tachâ'ou wa tah'koumou mâ tourîd.»

Ô Seigneur, je Te consulte par Ta Science et je Te demande par Ta Volonté. Et je Te demande, Seigneur, de Tes Bienfaits immenses, car Tu es Capable, et je ne le suis pas. Tu sais et je ne sais pas. Et Tu es Celui Qui connaît le caché. Ô Seigneur! Si selon Ton Savoir, cette affaire est un bien, pour moi dans ma religion, dans ma vie et dans mon devenir, accorde-la-moi. Et si elle n'est que du mal pour ma religion, pour ma vie et pour mon devenir, éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle. Accorde-moi le bien où qu'il soit, et fais que j'en sois satisfait»; Le Prophète ﷺ a dit: «... Puis il nomme le sujet de sa demande.» (Rapporté par Al Boukhârî, Ahmad, Ibn Mâjah et autres)

Le mariage est le moyen légal pour fonder une famille au service de Dieu ﷻ. Il permet la stabilité émotionnelle de l'être humain, la satisfaction de ses désirs et le libère de l'emprise de l'instinct pour s'épanouir sur le plan spirituel. Un projet pareil nécessite un abandon confiant à Dieu ﷻ. Car Dieu ﷻ sait et l'Homme ne sait rien. Le savoir de l'Homme est limité tandis qu'Allâh (Exalté) est L'Omniscient. Il commande l'Univers par Sa Volonté absolue. Cependant, l'Homme ne peut être un agent passif, car Dieu ﷻ n'aime pas les passifs. L'Homme doit agir, se renseigner et demander conseil, puis s'en remettre au Seigneur (Exalté).

Conseil n° 4

*Prendre en considération «al kafâ'a» :
épouser son équivalent(e) en âge, en
statut social et au niveau intellectuel*

Le Prophète ﷺ a dit : **«Choisissez pour votre semence les plus méritantes, et mariez vos filles à ceux qui les méritent.»** (Rapporté par Al Hâkim)

D'autres hadîth rapportés par At-Tirmidhî, Ad-Dâraqou'nî et Al Bayhaqî confirment cette directive prophétique.

La majorité des juristes musulmans recommandent que l'épouse et l'époux soient du même rang social. Cette équivalence s'apprécie au point de vue d'origine de la famille, de la foi, du niveau intellectuel, de l'âge et du métier.

Les Chafi'ites disent : «Si un tuteur conclut le mariage de sa fille à un homme de mauvaises mœurs sans son consentement, le mariage est nul ou la fille a le droit d'option à le ratifier ou à le refuser.»

Quand on parle de *kafâ'a*, c'est dans l'intérêt du couple. C'est une condition d'excellence, et non pas une condition de validité, pour éviter, à long terme, toute déception de part et d'autre.

La recherche de son équivalent en âge, au niveau social et d'un point de vue intellectuel sont des éléments réalistes qui permettent d'éliminer les éventuelles causes de désaccord et de dispute.

Conseil n° 5

Qu'elle vous plaise et qu'il vous plait

On demanda au Prophète ﷺ: «Quelle est la meilleure des femmes à épouser?» Il répondit: **«Celle qui réjouit son mari, quand il la regarde, qui lui obéit, quand il lui demande quelque chose et qui n'agit pas par provocation pour le contraire!»** (Rapporté par An-Nasâ'i)

L'Islâm est une religion réaliste. L'être humain aime ce qui est beau. Bien que la beauté soit une notion relative et dont la définition diffère d'une personne à l'autre, elle reste un élément à prendre en considération dans la réussite du mariage. Elle n'est pas à négliger lors du choix du conjoint. Le mariage n'a-t-il pas pour but de préserver la chasteté?

Conseil n° 6

*Une dot (mahr) allégée est un signe
de baraka et une garantie de durabilité*

Le Prophète ﷺ a considéré la légèreté de la dot parmi les qualités de la femme. Il a dit ﷺ : **« Parmi les femmes aux grandes vertus, il y a celle dont les fiançailles sont facilitées et dont la dot est aisée. »** (Rapporté par Ahmad).

Le Prophète ﷺ a dit : **« Parmi les signes de bonne augure de la femme, il y a la facilité dans les fiançailles, la facilité dans la dot, et la facilité dans les liens familiaux. »** (Rapporté par Ahmad).

Le mariage n'est pas une transaction commerciale. Dieu ﷻ ne bénit pas un mariage basé sur la recherche du profit. Il faut que l'intention qui y préside vise la chasteté et l'acquisition des mérites du mariage par la fondation d'une famille pieuse.

Conseil n° 7

La célébration du mariage conformément à la Sunna, sans débauche, est l'une des assises de base pour une union bénie

Les festivités mixtes où se côtoient sans pudeur, ni retenue, femmes et hommes, où l'on danse et l'on écoute de la musique incitant à la débauche, ne sont pas des lieux bénis par Dieu ﷻ. Comment peut-on prendre un risque pareil, quand on célèbre ainsi la première nuit de son union!? Comment espère-t-on que la Bienveillance divine y veille!?

Dieu ﷻ dit:

«D'aucuns, parmi les hommes, se paient des propos futiles et s'en servent, sans aucune connaissance, pour égarer les autres de la Voie de Dieu, et prendre celle-ci en dérision. A ceux-là est réservé un supplice infamant» (Ste 31/u.6)

La débauche et la perversité sont des actes interdits en Islâm. La célébration du mariage et son annonce ont pour but l'intégration du couple dans le tissu social, et de donner à ce lien une légitimité. Mais avant qu'il y ait une reconnaissance sociale, le mariage doit obéir aux Prescriptions divines pour être béni par Le Seigneur (Exalté).

Dieu ﷻ ne bénit pas un lien qui se célèbre dans la désobéissance et l'arrogance.

Conseil n° 8

Les invocations et la prière la nuit des noces

Il est recommandé de prier deux rak'ates en commun, puis, le Prophète ﷺ a dit: «**Qu'il mette sa main sur son front et qu'il dise: «Au Nom de Dieu! Gloire et Pureté à Dieu! Seigneur! Je Te demande de son bien et le bien selon lequel Tu l'as disposée dans sa nature, et je Te demande protection contre son mal et le mal dont Tu l'as disposée dans sa nature.»**» (Rapporté par Aboû Dâwoûd et Ibn Mâjah)

Allâh (Exalté) appelle Ses serviteurs à se souvenir de Lui à tout moment pour qu'Il leur accorde Sa Protection, Son Soutien et Sa Bénédiction. En se tournant vers Dieu ﷻ, les mariés s'appuient sur Son Assistance et Sa Bienveillance, pour que leur vie commune soit bénie et que leur descendance soit protégée.

Conseil n° 9

*L'adoration en commun,
dans un foyer où l'évocation de Dieu ﷻ
est permanente, chasse Satan et consolide
les liens affectifs et spirituels du couple*

Dieu ﷻ dit:

«...Ceux et celles qui invoquent souvent Dieu, tous et toutes obtiendront de Lui un pardon et une récompense infinie.» (Ste 33/V.35)

Le Prophète ﷺ a dit: «**Lorsque l'homme se réveille la nuit pour prier et réveille sa femme, ils seront comptés parmi les évocateurs de Dieu ﷻ.**» (Rapporté par Al Hâkim, Ibn Mâjah et autres)

Le Messager de Dieu ﷺ a dit: «**Qu'Allâh bénisse l'homme qui se réveille pour la prière de la nuit et éveille sa femme pour prier avec lui. Si elle ne se réveille pas, il asperge (avec douceur) son visage avec de l'eau pour l'inciter à se réveiller. Et qu'Allâh bénisse une femme qui se réveille la nuit, tente de réveiller son mari; quand elle s'aperçoit de son hésitation, elle lui asperge le visage avec de l'eau, puis prie ensemble.**» (Rapporté par Ahmad)

L'union conjugale musulmane est une union en Dieu ﷻ.

Dieu ﷻ doit être omniprésent dans cette relation. La lecture en commun du Coran, les discussions religieuses et les veillées d'adoration sont des protections efficaces contre les conflits qui pourraient nuire au couple.

Conseil n° 10

Le bon conseil mutuel

Dieu ﷻ dit:

«Les croyants et les croyantes sont étroitement solidaires! Ils ordonnent ce qui est bien et proscrivent ce qui est mal. Ils sont assidus dans la prière, s'acquittent régulièrement de la zakât, et obéissent à Dieu et à Son Messager! Dieu les recevra en Sa Grâce! Dieu est Puissant, Sage.»

(Ste 9/ V 71)

Le bon conseil est un devoir religieux envers tout musulman. Que doit-on dire, alors, quand il s'agit de son conjoint ?

Le Prophète ﷺ a dit: **«La religion c'est la sincérité! La religion c'est le bon conseil...»** (Rapporté par Mouslim)

Le conseil est l'expression de notre amour sincère, de notre respect et de notre souci de l'autre. Il exige un savoir-faire, un respect du conseillé et surtout une pédagogie adaptée. Il ne doit pas être accompagné de critique, de dénigrement et de reproches!

Quand le partenaire donne un conseil à son conjoint, ce dernier reste cependant libre de sa décision quand il s'agit de domaines non sujets aux devoirs conjugaux. La non prise en considération de ce conseil ne devrait pas engendrer de conflit.

Conseil n° 11

*Être à l'écoute de son conjoint,
dialoguer avec douceur*

Dieu ﷻ :

« *Celles de vos épouses dont vous craignez l'inconduite, exhortez-les...* » (Ste 4/V.34)

Le Prophète ﷺ a dit : « **Chaque fois que la douceur se mêle à une chose, elle ne fait que l'embellir, et si elle est absente d'une chose elle l'enlaidit !** » (Rapporté par Mouslim)

Un couple qui ne se parle pas ou qui se parle avec agressement est condamné, si ses membres ne se remettent pas en question, soit à la dissolution, soit à la froideur dans les liens. La *Sira* nous confirme pourtant que le Messager de Dieu ﷺ dialoguait avec ses épouses. Il était à leur écoute. Il n'y avait pas un discours unilatéral, il ne s'agissait pas d'un monologue. Chacun des deux époux partageait ses préoccupations, ses sentiments, ...

Le dialogue fructueux permet de résoudre toutes les difficultés si les conditions sont réunies.

Conseil n° 12

Jouer avec son conjoint

Le Prophète ﷺ a dit : «**Toute chose en dehors de l'évocation de Dieu ﷻ n'est que futilité ou négligence, excepté quatre choses : l'entraînement au tir ; le dressage de son cheval, le fait de se divertir avec sa famille et l'apprentissage de la natation.**» (Rapporté par Aboû Dâwoûd)

'Oumar ؓ disait : «Il convient à l'homme, au sein de sa famille, de se conduire comme un enfant, d'un caractère réjouissant, mais lorsque sa famille a besoin de lui, il agit alors comme un homme responsable.»

Le jeu avec son conjoint est un signe d'affection. L'homme n'a pas à craindre pour sa virilité, quand il sait gérer ses relations familiales.

Le fait d'être bienveillant envers sa famille est une recommandation prophétique, cependant, certaines femmes ou hommes découragent par leur attitude leur partenaire. Leur vie de couple, risque alors de tomber dans une routine et une certaine morosité.

Conseil n° 13

La tutelle de l'homme (al qiwâma) est une responsabilité. Elle n'est ni une prééminence, ni un honneur, ni du despotisme

Dieu ﷻ dit:

« Ô les croyants ! Préservez-vous ainsi que votre famille d'un feu auquel hommes et pierres serviront de combustibles. » (Ste 66/V.6)

Le Prophète ﷺ a dit : « **Très certainement, Dieu ﷻ interrogera, (au Jour du Jugement dernier), toute personne à qui Il avait confié une responsabilité : l'avait-elle préservée ou négligée ? Il interrogera même l'époux sur son comportement envers sa famille.** » (Rapporté par Ibn Hibbân)

Parmi les dernières recommandations du Messager de Dieu ﷺ à sa communauté, cette recommandation adressée aux hommes lors de son pèlerinage d'adieu : « **Dieu ! Dieu ! Craignez-Le en ce qui concerne les femmes, car elles sont entre vos mains ; vous les avez prises comme un dépôt que Dieu vous a confié...** » (Rapporté par Mouslim et autres)

La prise en charge de la femme incombe à l'homme. Cela fait partie de ses devoirs, et c'est une des conditions de validité du mariage. Si l'homme subvient aux besoins de son épouse ce

n'est nullement un honneur pour lui, ni un déshonneur pour elle. Cela fait partie du partage des tâches et de la complémentarité que Dieu ﷻ a instituée entre l'homme et la femme. Il ne revient pas, dès lors, à l'homme de rappeler à sa femme ses faveurs ! Il ne lui revient pas de droit de la mépriser ou de prétendre à une quelconque supériorité morale.

Conseil n° 14

La compassion et la tendresse de part et d'autre

Dieu ﷻ dit :

« Et parmi Ses signes, Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en toute quiétude avec elles, et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté »

(Ste 30/V.21)

Dieu ﷻ dit :

« Elles sont pour vous comme un vêtement, et vous êtes comme un vêtement pour elles. » *(Ste 2/V 187)*

Dieu ﷻ dit :

« Et comportez-vous convenablement envers elles. »

(Ste 4/ V 19)

Quant au Prophète ﷺ, Il a dit : **« Le meilleur d'entre vous est le meilleur envers sa famille, et je suis le meilleur envers ma famille. »** (Rapporté par Al Hâkim)

Cette recommandation concerne chacun des deux conjoints. Chacun doit participer activement à consolider le lien conjugal par une affection partagée. Certaines personnes veulent recevoir de l'affection, mais ne donnent rien à leur partenaire en retour ! Elles sont attentives à l'oubli de l'autre, mais ne sont pas vigilantes face à leur négligence et manquement !

Conseil n° 15

Plus de patience durant la première année de mariage

La première année du mariage est l'année de tous les dangers et de toutes les difficultés. Les deux époux, qui avant le mariage, étaient deux individus isolés, chacun avec son caractère, ses goûts et sa vision des choses, doivent s'adapter l'un à l'autre. Vivre en permanence en compagnie de l'autre. Participer activement à sa vie et à ses préoccupations, partager sa vie, pour ne former qu'une seule entité : le couple. Cette transformation n'est pas facile et elle est pleine d'embûches. Il faut beaucoup de patience de part et d'autre. Le couple est dans sa phase d'édification. Le cheminement doit se faire avec beaucoup de compréhension, de compassion, de tendresse et de maturité.

Dieu ﷻ a dit :

«...Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous éprouvez de l'aversion pour elles, il se peut que vous éprouviez de l'aversion pour une chose en laquelle Allâh a placé un grand bien pour vous!» (Ste 4/ V.19)

Abou Wâ'il a rapporté qu'un homme de la tribu de Bâjila s'adressa à 'Abd-Allâh Ibn Mas'oud ﷺ et lui dit : «Je viens de me marier avec une jeune fille et je crains qu'elle ne me haïsse!» Ibn Mas'oud (Que Dieu soit satisfait de lui) lui dit : «La bonne entente vient de Dieu ﷻ et la mésentente

vient du Diable! Avant de consommer le mariage, prie avec ton épouse deux rak'ates et invoque Dieu ﷻ en ces termes: «Ô Allâh! Accorde-moi le bonheur avec mon épouse, et donne-lui le bonheur avec moi. Ô Allâh! Accorde-lui de Tes bienfaits par mon intermédiaire, et accorde-moi de Tes Bienfaits par son intermédiaire. Seigneur unis-nous dans le bien tant que durera notre union, et si Tu nous sépares, sépare-nous dans l'entente et le bien.» (Rapporté par At-Tabarâni)

La patience est la qualité des vertueux en Islâm. Elle est la clé de la réussite en toute chose. L'imâm 'Alî (Que Dieu soit satisfait de lui) a dit: «La patience est une monture qui ne chute jamais.»

Cette qualité est requise au sein du couple surtout dans la première année de leur union, d'où la nécessité de se maîtriser et de ne pas tomber dans la précipitation. Il ne faut pas succomber à la tentation du Diable, qui vous suggère d'agir avec mépris, dans les moments de désaccord, à l'égard de votre partenaire. Il vous fait croire que vous êtes l'être le plus malheureux de la terre, et que vous serez plus heureux avec un autre partenaire!

Conseil n° 16

Pas de suspicion : la confiance mutuelle

Dieu ﷻ dit :

« *Croyants ! Evitez de vous laisser trop aller aux soupçons ! Il est des soupçons qui sont des vrais péchés.* »

(Ste 49 / V.12)

Dieu ﷻ dit aussi :

« *Ceux qui visent, par leurs calomnies, les femmes croyantes innocentes, seront maudits en ce monde et dans l'autre. Un châ-timent terrible les attend.* » (Ste 24 / V 23)

Le Prophète ﷺ a dit : « **Prenez garde au soupçon, car le soupçon est la parole la plus mensongère...** » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

La confiance mutuelle est la base de toute union.

Le doute finit par devenir de la suspicion puis de l'accusation dont les conséquences sont parfois désastreuses sur le couple.

Le couple ne peut perdurer, quand le doute se substitue à la jalousie modérée qui est demandée en Islâm, et qui est l'expression de l'amour et de l'attachement au partenaire. La conduite de certains hommes et de certaines femmes, qui, à tout instant téléphonent à leur conjoint ou posent mille et une questions sur les choses les plus futiles, est une attitude à condamner.

Conseil n° 17

L'obéissance au mari

Notre Mère 'Â'icha (Que Dieu soit satisfait d'elle) a demandé au Messager de Dieu ﷺ: «Quelle est la personne qui a le plus de droit sur la femme?» Il répondit: «**Son mari!**» Elle lui demanda: «Et quelle est la femme qui a le plus de droit sur l'homme?» Il dit: «**Sa mère!**» (Rapporté par Al Hâkim).

Le Prophète ﷺ le mentionne: «**Si la femme accomplit ses cinq prières quotidiennes, jeûne son mois de Ramadan, préserve sa chasteté et obéit à son mari, on lui dira: Entre au Paradis par la porte que tu désires.**» (Rapporté par Ahmad et At-Tabarâni).

L'Envoyé de Dieu ﷺ a dit: «**Toute femme qui meurt jouissant de la satisfaction de son époux, entrera au Paradis.**» (Rapporté par At-Tirmidhi)

Le Prophète ﷺ met en garde la femme musulmane contre les conséquences morales de la colère du mari, Il a dit ﷺ: «**Quand l'homme appelle sa femme à son lit, si elle ne répond pas et qu'il passe la nuit en colère contre elle, les Anges ne cessent de la maudire jusqu'au matin.**» (Rapporté par Al-Boukhârî, Mouslim et Ahmad).

Remarque:

Ce droit nécessite de sa part le respect de sa partenaire et de ses états d'âme.

L'obéissance est due au mari en tout sauf quand il s'agit de désobéir à Dieu ﷻ. Il ne faut pas assimiler cette obéissance à de l'esclavagisme ou à de la servitude aveugle.

L'obéissance au mari est une nécessité pour l'organisation de la vie familiale. Car la structure de la famille en Islâm est une structure basée sur la répartition des tâches. En confiant au mari la direction familiale, l'Islâm a aussi mis l'accent sur la solidarité, la compassion et la consultation qui doivent régner au sein du couple musulman.

Conseil n° 18

*Ne pas confondre L'obéissance avec
la soumission aveugle et l'humiliation*

Dieu ﷻ dit:

«*Ne suivez pas les passions, afin d'être juste!*» (Ste
4/V.135)

Le Messager de Dieu ﷺ a dit: «**Il n'y a pas d'obéissance,
quand il s'agit de désobéir au Créateur. L'obéissance n'est
que dans le bien!**» (Rapporté Par At-Tirmidhi)

L'obéissance au mari est un devoir de la femme. Dieu ﷻ l'a accordée au mari par la tutelle («*al qiwâma*») qu'il a sur sa famille. Cette tutelle est, pour la femme, le garant de la sécurité et de la protection. Cependant, certains maris agissent en dictateurs et oublient la responsabilité qui leur incombe. Et certaines femmes discutent tout au sein du couple. Elles confondent féminisme et vie de couple. Il est important de trouver un équilibre et d'éviter les abus, de part et d'autre.

Conseil n° 19

L'union conjugale est faite de concessions mutuelles

Le Prophète ﷺ a dit : «**Voulez-vous que je vous informe sur vos femmes, lesquelles d'entre elles iront au Paradis ?**»

Les Compagnons répondirent : «Certes, ô Messager de Dieu!»

Il dit ﷺ : «**Celles qui sont fécondes, affectueuses. Quand elles sont en colère ou quand leur mari est en colère, cherchent la réconciliation et disent à leur époux : voici ma main je la mets dans la tienne, et je ne gouterai pas au sommeil tant que tu ne seras pas satisfait.**» (Rapporté par At-Tabarâni)

La famille est une des structures sociales les plus importantes. Sa gestion exige de la maturité, de la patience et de la modération. Dieu ﷻ n'a-t-Il pas mis l'accent sur la notion de «*ar-rahma*» (la compassion) au sein du couple musulman ? La colère, la rancune, le mépris, la négligence concordent mal avec cette compétence et ses exigences. Comment un être sensé peut-il justifier son attitude violente et son comportement dictatorial au sein de son couple au nom d'«*al qiwâma*?»

Ceci n'est que mensonge et injustice que l'Islam condamne et rejette.

Conseil n° 20

La jalousie avec modération

Le Prophète ﷺ a dit : «**Il y a une Forme de jalousie que Dieu ﷻ aime, et il y a une autre forme de jalousie que Dieu ﷻ déteste. Celle que Dieu aime c'est celle qui est motivée par un soupçon ; quant à celle que Dieu déteste, c'est la jalousie qui ne se justifie pas...!**» (Rapporté par Ahmad et autres)

'Alî (Que Dieu soit satisfait de lui) a dit : «Ne sois pas excessif dans ta jalousie à l'égard de ton épouse, car cela risque de lui causer du tort, et elle se verra accuser de femme de mauvaise mœurs par ta faute!»

L'amour se porte mal en présence de la suspicion. Aimer son conjoint et s'intéresser à ce qu'il fait est louable, mais il ne faut pas que cela prenne l'image d'une poursuite policière et de la surveillance rapprochée. La vie du couple est basée essentiellement sur la confiance mutuelle.

Conseil n° 21

*Ne divulgue pas ses secrets, même
à tes amis(es) les plus proches*

Dieu ﷻ dit:

«*Ne trompez pas délibérément la confiance mise en vous!*» (Ste 27 / V. 8)

Dieu ﷻ fait l'éloge des vrais croyants et les décrit comme suit: «*... Ceux qui respectent les dépôts qui leur sont confiés et tiennent leurs engagements...*» (Ste 23 / V.8) Le dépôt est toute chose confiée, y compris un secret.

Le Prophète ﷺ a dit: «**Tout ce qui se dit lors d'une réunion est un dépôt...**» (Rapporté par Aboû Dâwoûd)

Le Prophète ﷺ a dit aussi: «**Quand un homme vous dit quelque chose, puis se tourne le visage, ce qu'il vous a confié est un dépôt.**» (Rapporté par At-Tirmidhî, Ahmad)

Le Prophète ﷺ a dit: «**Les gens qui seront les plus éloignés de Dieu ﷻ, le Jour de la Résurrection, seront les hommes et les femmes qui divulguent les secrets de leur intimité avec leur conjoint en public.**» (Rapporté par Mouslim)

Les foyers sont «*‘awra*» en Islam. C'est-à-dire : des lieux à préserver de toute intrusion. Ainsi, la vie familiale et tout ce qui tourne autour, sont du domaine privé que l'on ne peut divulguer, ni en tenir quiconque informé, pas même ses propres parents et proches. La parole entendue ou la discussion à laquelle on a participé sont à l'égal d'un secret confié. Où doit-on placer, dès lors, l'intimité conjugale et les confidences de son partenaire ?

Conseil n° 22

*Fais-toi belle pour ton mari.
Fais-toi beau pour ton épouse*

Ibn 'Abbâs (Que Dieu soit satisfait de lui) a dit : «J'aime me faire beau pour ma femme, tout comme elle se fait belle pour moi.»

Notre mère 'Â'icha (Que Dieu soit satisfait d'elle) a dit à Bakra la fille de 'Ouqba : «Si tu as un mari et que tu peux enlever tes yeux de leur place pour leur donner une meilleure allure, fais-le !»

Le conjoint a la priorité sur tous nos proches. Il a une place particulière dans notre vie. Et il est le sujet légitime de notre désir que nous devons combler affectivement et sexuellement. Le désir passe par le regard, d'où la recommandation prophétique de faire attention à ses habits, à son odeur et à toute son apparence pour ne pas rebuter le partenaire et éviter qu'il ne se détourne de son conjoint.

Conseil n° 23

*Ton conjoint c'est ta destinée, ne regarde
pas avec envi le conjoint de l'autre*

Dieu ﷻ dit :

*« Ne porte point ton regard vers la jouissance temporaire que
Nous avons accordé à certains d'entre eux... »* (Ste 20/V.131)

C'est un leurre du Cheytân, lorsqu'on est en désaccord avec son conjoint à la suite d'une légère dispute, et qu'il vous fait croire que vous êtes la personne la plus éprouvée de la terre. En ce moment, Satan vous fait voir votre partenaire et bien aimé (e) comme étant la personne la plus laide, la plus médiocre. Il vous fait croire que vous avez fait l'erreur de votre vie en le choisissant pour conjoint.

Dès lors, il est de notre devoir de vous avertir des dangers d'une telle attitude. Faites attention à ne pas comparer votre épouse ou époux avec d'autres. Ne croyez pas que cet(te) autre aurait pu être meilleur(e) pour vous.

La vie ne se fait pas avec des suppositions, ni des hypothèses. La vie c'est un effort au quotidien. Ce n'est pas de la fiction.

N'oubliez pas que votre partenaire a énormément de qualités. La colère et les réactions passionnelles voilent ces qualités, et ne laissent apparaître que le mauvais. C'est dans des moments pareils que l'on doit faire appel à sa sagesse et tempérer ses réactions.

Conseil n° 24

La satisfaction sexuelle mutuelle et les jeux de l'amour

Dieu ﷻ dit :

« Vos épouses sont pour vous un champ de labour. Abordez-les comme il vous plaît... » (Ste 2/V.223)

En commentant ce verset, le Messager de Dieu ﷺ a dit : **« Ayez des rapports avec vos épouses, par-devant ou par derrière, à condition que le rapport soit dans le lieu du coït. »**

(Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

Le Prophète ﷺ a dit : **« Trois choses prouvent l'incapacité de l'homme ... »** puis il a cité parmi elles : **« ... le fait que l'homme fasse l'amour avec son épouse sans avoir fait précéder l'acte par des paroles tendres et affectueuses... »**

Abou Hâmid Al Ghazâlî (Que Dieu lui accorde miséricorde) a dit dans son Ihyâ' : « Le mari se montrera d'abord caressant, puis donnera des baisers... Lorsque, dans la relation sexuelle, il aura atteint la volupté, qu'il attende sa compagne : la simultanéité de l'orgasme est plus agréable pour la femme. Le mari ne doit pas s'occuper uniquement de rechercher son propre plaisir... »

Les juristes musulmans ont dit : «L'homme doit veiller à préserver la chasteté de sa femme, et la satisfaire sexuellement. Elle a droit au minimum à un rapport tous les quatre jours.»

L'imâm Aboû Hâmid Al Ghazâlî (Que Dieu lui accorde miséricorde) a dit : «Il incombe à l'homme de satisfaire le désir de son épouse à la moyenne d'une relation toutes les quatre nuits. «

Remarque :

Il incombe à la femme de se montrer désirable, et de ne pas repousser son mari.

Le mariage a pour but, entre autre de préserver la chasteté de l'homme et de la femme par la satisfaction du désir sexuel.

L'Islâm a accordé une grande importance à la satisfaction sexuelle en a fait une des obligations qui incombe à l'homme vis-à-vis de son épouse et un devoir de la femme vis-à-vis de son époux.

En vérité, il doit la satisfaire à sa demande. De même, l'épouse ne doit jamais se refuser à son mari, sauf en cas d'excuse légale.

Conseil n° 25

Les invocations à chaque rapport

Le Messager de Dieu ﷺ a dit : «**Si l'un d'entre vous, au moment du rapport sexuel disait : « Au Nom de Dieu ! Seigneur ! Préserve-nous de Satan, et préserve ce que Tu veilles nous accorder de Satan ! » Ainsi, si Dieu ﷻ a décidé de leur accorder à la suite de ce rapport un enfant, aucun diable ne lui nuira.**» (Rapporté par Abou Dâwoûd)

La relation conjugale, en Islâm, est régie par les règles morales à tous les niveaux. La spiritualité est l'un de ses socles. La recherche de la Bénédiction divine est omniprésente. Les époux musulmans, même dans ces moments de plaisir intense, n'oublient pas Dieu ﷻ. Le couple musulman est attentionné envers sa descendance. Il pense à la protéger avant même sa conception.

Conseil n° 26

Sois généreux avec ton épouse

Le Prophète ﷺ a dit : «**Celui d'entre vous qui a la foi la plus parfaite, est celui dont le comportement est le meilleur, et le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte le mieux envers son épouse.**» (Rapporté par Ahmad et At-Tirmidhi)

Le Prophète ﷺ a dit : «**Lorsqu'un homme offre à boire à son épouse, il en est récompensé.**» (Rapporté par Ahmad)

Jâbir ؓ a dit : «**Le Prophète ﷺ était un homme très conciliant, et lorsque son épouse désirait quelque chose, il le lui accordait.**» (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

La générosité est une très belle qualité. L'homme doit l'exercer, avant tout, avec les siens. Simplement la générosité ne doit jamais se transformer en gaspillage ou en obligation contraignante de la part du partenaire ! Il faut rechercher le juste milieu. Dieu ﷻ dit : «*Ne tiens pas ta main enchaînée à ton cou par avarice ! Ni ne l'étends outre mesure. Ainsi tu éviteras tout blâme et te prémuniras de tout regret.*» (Ste 17/V 29)

Conseil n° 27

Pas de violence

Le Prophète de Dieu ﷺ a dit: **«L'un d'entre vous n'a-t-il pas honte de battre sa femme comme on battait les esclaves, puis à la fin de la journée, il l'enlace au lit !»** (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

Le Prophète ﷺ a fait un sermon, après que des femmes soient venues se plaindre de la violence conjugale dont elles étaient victimes, il a dit: **«Beaucoup de femmes sont venues dans ma famille pour se plaindre de leur mari ! Que ces derniers sachent, qu'ils ne sont pas, certes, les meilleurs d'entre vous !»** (Rapporté par Aboû Dâwoûd)



La violence est l'expression de l'incapacité. L'expérience humaine a démontré que seul les dictateurs usent de la violence. Notre religion méprise et rejette les rapports basés sur la violence.

Il n'y a rien de tel que la douceur (*ar-rifq*).

La douceur ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'autorité, ni de fermeté en cas de nécessité. Le rejet de la violence comme un moyen de communication est un des moyens les plus sûrs pour la stabilité du couple et pour toute relation humaine.

Conseil n° 28

Ne méprise pas, n'enlaidis pas ton épouse

Dieu ﷻ a dit à ce sujet , dans le saint Coran :

﴿ *Comportez-vous convenablement envers elles.* ﴾

(Ste 65 / V. 7)

Le Prophète ﷺ a dit : **«Le croyant ne doit pas mépriser son épouse croyante, si un trait de son caractère lui déplaît, qu'il se rappelle ses autres qualités.»** (Rapporté par Mouslim)

Personne n'est parfait ni ne détient l'excellence en tout ! Ainsi, les croyants sont conscients de leurs défauts et avant de s'emporter, de condamner, ils cherchent des excuses à leur partenaire. Ils n'oublient pas les moments de joie, d'intimité et de complicité pour tomber dans l'excès de la condamnation et du mépris ! Il faut être attentif à son ennemi (Satan) et aux mauvais conseillers. Avoir une bonne maîtrise de soi et garder le juste milieu dans l'emportement, c'est là la clé de la réussite.

Conseil n° 29

S'offrir mutuellement des cadeaux

Le Prophète ﷺ a dit : «**Offrez-vous des cadeaux mutuellement, cela renforcera vos liens affectifs.**» (Rapporté par An-Nasâ'i).

Le cadeau est l'expression matérielle et extérieure de nos sentiments. Le cadeau est un moyen affectif, et il n'est pas tributaire de sa quantité, mais c'est la qualité du geste et du sentiment qui l'accompagnent, qui le valorise dans les yeux de celui qui le reçoit.

Ce n'est pas une aumône, ni une *rachwa* (corruption). Elle est une démarche volontaire, sincère et intime de la part de celui qui aime.

Conseil n° 30

Pour elle :

Ne renie pas les bienfaits de ton mari

Le Prophète ﷺ a dit : « **J'ai vu que la plupart des habitants de l'Enfer étaient des femmes : elles sont ingrates envers leurs époux, vis-à-vis des bienfaits (qu'elles avaient reçu). Si toute ta vie, tu agis avec bonté envers l'une d'elles, puis à un moment, elle remarque un certain comportement, elle te dira : « Je n'ai jamais vu de bien venant de toi »** (Rapporté par Al-Boukhâri).

Le Prophète ﷺ a dit : « **Dieu ﷻ ne regardera pas une femme qui n'est pas reconnaissante envers son mari, alors qu'elle ne peut se passer de lui !** » (Rapporté par Al Hâkim, Al Bazzâr et An-Nasâ'i)

L'ingratitude est une attitude que répugne toute personne sensée. Comment, dès lors, peut-on prétendre vouloir préserver l'harmonie au sein de son couple, quand on est incapable de reconnaître les mérites de l'autre et ses faveurs à notre égard ?

L'union conjugale est une démarche responsable. Peu de personnes en sont conscientes. Les statistiques effrayantes au sujet du divorce prouvent qu'il y a une ignorance totale et une incompetence dans la gestion de sa vie de couple. Qu'Allâh nous accorde Sa généreuse assistance.

Conseil n° 31

Ne charge pas ton mari au-delà de ses moyens

Dieu ﷻ dit:

﴿ *Dieu n'impose à l'homme (l'époux) nulle charge excédant ses moyens!* ﴾ (Ste 65/V.7)

Il incombe à l'homme de subvenir aux besoins de son épouse selon ses moyens. Il doit lui garantir la sécurité alimentaire, vestimentaire, médicale et le logis. Il doit la chérir sans avarice, ni gaspillage. Dieu ﷻ dit : ﴿ *...L'homme de condition aisée paiera une pension selon sa fortune, mais celui aux ressources limitées paiera dans la limite de ce que Dieu lui impartit.* ﴾ (Ste 65/V7)

Le Messager de Dieu ﷺ a dit : «**Les dépenses de l'homme pour sa famille lui seront rétribuées comme une aumône.**»
(Rapporté par Al Boukhâri)

L'épouse clairvoyante ne charge pas son mari au-dessus de sa capacité jusqu'à l'engloutir dans les dettes et les soucis. Elle n'agit pas avec vanité et ostentation pour concurrencer ses proches ou ses voisins! Sinon, son œuvre mènerait à la destruction de sa famille!

Conseil n° 32

Pour lui :

Ne te mets pas en colère

Dieu ﷻ dit :

﴿ *...Et ceux qui savent dominer leur colère et pardonner à leur prochain. Dieu aime tant les âmes généreuses.* ﴾

(Ste 3/ V.134)

Un homme demanda conseil au Prophète ﷺ, alors le Prophète ﷺ lui dit : «**Ne te mets pas en colère !**» L'homme renouvela sa demande maintes fois, le Prophète ﷺ lui dit, à chaque fois : «**Ne te mets pas en colère !**» (Rapporté par Al Boukhârî)

Le Prophète ﷺ a dit : «**Le fort n'est pas celui qui terrasse les autres au combat, mais le fort est celui qui se contrôle quand il est sous l'emprise de la colère.**» (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

*La colère n'engendre que regret
que l'on ne peut réparer.*

L'Islâm nous éduque à la maîtrise de nos membres, de nos instincts et de nos réactions. Il ne tolère pas, de la part des croyants de tels dérapages.

La colère n'a jamais été de bon conseil pour personne. Ja'far Ibn Mouhammad (Que Dieu lui accorde miséricorde) a dit : « La colère est la clé de tous les maux. »

Ainsi, parmi ses conséquences directes : l'envie, la haine, la divulgation des secrets, la précipitation, la moquerie, la délation, l'ingratitude, le mépris de son partenaire, les insultes, la violence physique et la rupture...

Conseil n° 33

Pour elle :

Ne mets pas en jeu ton union à chaque différend

Le Prophète ﷺ a dit : **«Toute femme qui demande le divorce à son mari, sans aucune excuse valable, sera privée de l'odeur du Paradis.»** (Rapporté par At-Tirmidhi)

Il y a des hommes et des femmes, qui à chaque dispute, mettent en cause leur union, puis regrettent cette décision précipitée ! Ils ont une vision utopique de la vie matrimoniale. Ils oublient que toutes les relations humaines ne sont pas faites uniquement de rapports harmonieux, sans aucun désaccord ou divergence. Celui qui aspire à une union durable ne doit jamais la mettre en cause.

Le Prophète ﷺ a dit : **«Je n'aime pas la femme qui traîne ses vêtements¹ d'un lieu à l'autre pour se plaindre de son mari.»** (Rapporté par At-Tabarâni)

L'époux et l'épouse sages, ne prennent pas en otage leur union, en brandant la menace du divorce lors de chaque désaccord.

¹ Métaphore pour décrire l'attitude de cette femme qui va se plaindre partout de son époux.

Conseil n° 34

Sois bienfaisant envers la famille de ton conjoint

Le mariage permet de tisser des liens d'alliance. Ces liens d'alliance font partie des liens de parenté, que Dieu ﷻ a ordonné de préserver.

Dieu ﷻ dit :

﴿ *C'est Lui (Dieu) Qui, de l'eau, a créé les humains et établi entre eux des liens de parenté consanguins et par alliance.* ﴾ (Ste 25/V.54)

Le Prophète ﷺ a dit : «**Certes, Celui qui a rompu ses liens de parenté n'entrera pas au Paradis.**» (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

Le mariage donne lieu à des liens de parenté consanguins et à des liens de parenté par alliance. Ces derniers sont extrêmement importants, et nécessitent de la part des partenaires une attention particulière, surtout de la part de l'épouse à l'égard des parents de son mari. Car, le mari a un devoir de prise en charge de ses parents. Cette prise en charge est instituée par les Textes légaux (Coran et Sounna).

Une femme musulmane sensée et respectueuse de sa religion ne peut mettre en cause les Prescriptions divines, et exiger de son mari de rompre avec les siens ou de renier ses parents.

Elle doit aider son mari et patienter. Quand il y a des attitudes excessives ou un quelconque désagrément, qu'elle les assume comme des épreuves par lesquelles elle cherche l'agrément de Dieu ﷻ. Cependant, il incombe au mari d'être attentif vis-à-vis de son épouse et d'agir avec tact quand celle-ci subit des injustices ou lorsqu'elle est lésée dans ses droits.

Le mari croyant n'abuse pas de son autorité pour couper sa femme de sa famille. Cette attitude est celle d'un égoïste pervers.

Conseil n° 35

Recourir, en cas de litige, à l'arbitrage de la Loi de Dieu ﷻ et aux membres sages des deux familles

Dieu ﷻ dit :

« En cas de désaccord entre vous, vous en référez à Dieu et au Prophète, si vous êtes vraiment croyants en Dieu et au Jugement dernier. Tel sera pour vous le parti le plus sage, aux suites les plus heureuses. » (Ste 4/V.59)

Dieu ﷻ dit :

« Si vous craignez une rupture entre les deux conjoints, vous dépêchez auprès du couple deux arbitres, l'un de la famille de l'homme et l'autre de la famille de la femme. Si les deux arbitres sont sincères dans leur démarche de réconciliation, l'entente pourra être établie dans le ménage, avec l'aide de Dieu. Dieu est Omniscient. Il est informé de toute chose. » (Ste 4/V. 35)

Les liens conjugaux comme dans toute relation sociale sont confrontés à des difficultés et aux désaccords. La meilleure façon pour solutionner ces problèmes, est de s'armer de la patience, faire tout pour maintenir un dialogue au sein du couple. Dans les cas extrêmes, il faut recourir à l'arbitrage de personnes pieuses et sages des deux familles.

Il faut toujours se rappeler que la vie n'est qu'un moment, et qu'il ne convient pas de mettre son couple en péril pour des problèmes qui, en général, ne mettent pas en cause les valeurs morales islamiques, et ne portent pas atteinte, ni à l'honneur, ni à l'intégrité physique de l'un des deux partenaires.

Conseil n° 36

*La vie conjugale est constituée
de droits et de devoirs mutuels*

Dieu ﷻ a défini cette relation dans Sa Parole :

« Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations conformément à la bienséance. » (Ste 2 / V.228).

Le Prophète ﷺ a dit : **«Chacun d'entre vous est responsable, et chacun sera interrogé sur ceux dont il avait la charge. Le gouvernant est responsable et sera interrogé sur ses sujets, l'homme est responsable de sa famille et sera interrogé sur les siens et la femme est responsable de la maison de son mari et sera interrogée sur les siens.»** (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

Conseil n° 37

La fidélité au conjoint

Dieu ﷻ dit:

﴿ *Les femmes vertueuses restent fidèles à leurs maris absents, et maintiennent intact ce que Dieu a prescrit de conserver.* ﴾ (Ste 4/V.34)

Dieu ﷻ dit:

﴿ *Sont bienheureux, en vérité, les croyants .../... Qui s'abstiennent des rapports charnels, sauf avec leurs épouses...* ﴾ (Ste 23/V.1 et 6)

C'est une responsabilité partagée entre les deux. Si les deux conjoints sont solidaires, affectueux et sont satisfaits sexuellement, la tentation ne peut se glisser dans leur esprit.

L'infidélité est le signe d'une insatisfaction affective ou sexuelle. Les dégâts qu'elle cause sont considérables, et les conséquences sont parfois irréversibles. L'Islam a abordé ces deux points à travers les Textes coraniques et prophétiques, tout en incitant les croyants à leur accorder une importance primordiale.

Conseil n° 38

La consultation mutuelle

Le principe de la consultation (*ach-choûrà*) est une règle de base qui est omniprésente dans la structure sociale de l'Is-lam. Elle domine toutes les interrelations à tous les niveaux et dans tous les domaines. Y compris la cellule familiale. Dieu ﷻ dit: *« Et ils se concertent toujours dans leurs affaires... »* (Ste 42/V.38)

Dieu ﷻ fait l'éloge des croyants :

« ... Ceux qui font les actes excellents; et se recommandent mutuellement de se maintenir sur le chemin de la Vérité, et se recommandent mutuellement d'être patients! » (Ste 103/V2-3)

Le Prophète ﷺ a consulté son épouse, notre mère Oum Salama (Que Dieu soit satisfait d'elle), après la signature du pacte d'Al Houdaybiyya avec les Qouraychites, et il a suivi son conseil en mettant fin à son état de sacralisation. (Voir Ibn Hichâm: Sira)

La famille est une des cellules qui composent la société. Elle a besoin d'un système de fonctionnement et de règles propres, à l'instar des autres cellules sociales. Cet ordre vise l'établissement et le fonctionnement de la famille dans les meilleures conditions. Cependant, vu son importance, elle a plus besoin, que toute autre cellule sociale, de solidarité, d'en-

traide et de collaboration entre ses membres. Ainsi, la consultation est une démarche nécessaire pour la préservation de cette cellule, pour que les décisions la concernant soient plus conformes à ses intérêts. Mais comme toute institution, il ne peut y avoir de multiplication à la tête de la hiérarchie. Il faut un chef de l'exécutif, un directeur général. Une autorité qui tranche et qui assume devant les autres. En Islam, Dieu ﷻ a confié cette responsabilité et cette charge à l'époux.

L'époux est le responsable et le président de la cellule familiale. Le choix de la consultation au sein de la famille est une décision sage, mais elle ne doit pas devenir une contrainte et un obstacle empêchant le tuteur de jouer son rôle. Certaines épouses, après consultation, se mettent en colère et dénigrent leur époux parce qu'il n'a pas mis en exécution leur avis! Or, le mari se réserve le droit de trancher et assume ses choix devant sa famille et son conjoint, et s'il doit rendre compte, c'est dans le cadre de la Loi de Dieu ﷻ et non pour des raisons passionnelles ou d'égoïsme!

* * *

Conseil n° 39

Respecter les biens privés de ton épouse

Dieu ﷻ dit:

﴿ *Il est interdit au mari de reprendre quoi que ce soit de ce qu'il a donné à son épouse...* ﴾ (Ste 2/V.229)

Dieu ﷻ dit aussi:

﴿ *...Si elles vous cèdent gracieusement une part (de leurs biens), vous pouvez en disposer en toute paix et tranquillité.* ﴾
(Ste 4/V.4)

L'Islâm a accordé à la femme des droits économiques, tels que le droit à la propriété privée, le droit à la gestion de ses biens et celui de contracter des affaires. Aucun homme musulman n'a le droit, au nom de sa responsabilité familiale, de s'accaparer les biens de son épouse et de les inclure dans ses propres biens. Celui qui agit ainsi est un injuste transgresseur des Ordres de Dieu ﷻ.

Conseil n° 40

*Ne gaspille pas les biens
de ton mari dans les futilités.*

Le Prophète ﷺ a dit à une femme qui demandait la permission de disposer des biens de son mari : **«Prends des biens de ton mari, ce dont tu as besoin, pour toi et tes enfants, sans abus et selon les convenances!»** (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

La femme est responsable dans son foyer. C'est une directive prophétique. Cette responsabilité implique le respect des règles qui régissent la famille, ainsi que respect du code moral institués par Allâh ﷻ. La femme est le gestionnaire interne des biens familiaux. Elle doit être honnête dans sa gestion et agir avec compétence. Elle ne peut dilapider les biens qui lui sont confiés avec insouciance et légèreté.

Conseil n° 41

L'entraide mutuelle, y compris à l'intérieur du foyer

Al Aswad a rapporté avoir demandé à notre mère 'Ā'icha رضي الله عنها : «Comment se comportait le Messager de Dieu صلى الله عليه وسلم dans sa famille ?» Elle lui répondit : «Il était comme quiconque parmi vous ! Il était au service de sa famille. Il leur coupait la viande, il balayait la maison et il cousait ses vêtements, mais quand la prière était annoncée, il ne nous connaissait plus !» (Rapporté par Al Boukhârî)

La cellule familiale est un corps composé de membres qui ont des tâches complémentaires. Mais elle nécessite aussi un partenariat basé sur l'entraide mutuelle. La participation de l'homme aux tâches ménagères, par exemple, n'est nullement une atteinte à sa virilité, ni une mise en cause de son autorité. Le Prophète de Dieu صلى الله عليه وسلم s'y adonnait. Qui peut prétendre à un degré d'excellence supérieur au sien !

Conseil n° 42

*S'intéresser aux affaires de ton mari,
le soutenir et prendre soin de lui*

Dieu ﷻ dit :

﴿ **Les croyants et les croyantes sont les alliés les uns des autres...** ﴾ (Ste 9/V.71)

Notre mère 'Â'icha (Que Dieu soit satisfait d'elle) a dit : «Je parfumais le Messager de Dieu ﷺ avec mes mains, avant qu'il ne porte les vêtements d'al iḥrâm et à la fin de la période de sacralisation.»

'Oumar (Que Dieu soit satisfait de lui) a dit : «J'ai demandé à la mère des Croyants 'Â'icha de m'informer sur la nature du parfum.»

Elle me répondit : «Avec le meilleur parfum !» (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

Elle voulait dire : le plus cher et le plus exquis !

Le fait que l'épouse s'implique dans la vie de son mari, par le soutien, le bon conseil et l'encouragement fait naître entre eux une complicité, une amitié profonde et un souci mutuel de l'autre. Les épouses les plus proches de leur mari

sont celles, qui sont les plus aimées, et les plus recherchées par les hommes.

Ce soutien ne doit pas devenir une implication contraignante, et un questionnement incessant sur toute activité à la quelle s'adonne le mari. C'est une démarche intelligente, responsable et mesurée de la part de l'épouse, par laquelle elle démontre d'une manière effective à son mari, qu'il a tout son soutien et appui.

Une femme qui néglige son mari ne se soucie pas de lui, elle le pousse à se détacher d'elle. Une femme qui ne cherche pas la proximité de son mari, prend des risques considérables, c'est une femme qui joue avec le feu, car à long terme, elle le pousse à l'éloignement, voire à la rupture.

CONSEILS ETERNELS

Asmâ' fille de Khârijah Al Fizâriyya a prodigué ces précieux conseils à sa fille lors de son mariage.

Elle lui a dit :

*«Ô ma petite fille, tu vas
quitter le nid familial où tu as fait
tes premiers pas pour un lit et une demeure
que tu ne connais pas, et vers un compagnon qui
ne t'est pas familier :*

- Sois pour lui comme une terre facile,
il sera pour toi un ciel;*
- Sois pour lui un repos, il sera pour toi tel un pilier;*
- Sois pour lui une servante, il sera pour toi un esclave;*
 - Ne le repousse pas, sinon il t'abandonnera .*
 - Ne t'éloignes pas de lui, sinon il t'oubliera ;*
 - S'il se penche sur toi, rapproche-toi de lui .*
 - Si tu le vois s'éloigner, respecte cela, et laisse-le,
et ne t'impose pas à lui;*
- Préserve sa langue, son ouïe, son regard, pour qu'il ne sente
de toi qu'une odeur agréable ;*
- Qu'il n'entende de ta part, que de belles paroles ;*
 - Qu'il n'observe en toi que de belles choses.*

Voici les conseils qu'Oum Iyâs a donnés à sa fille mariée à Al Hârith Ibn 'Amr, le roi de Kinda. Elle lui a dit :

« Ô ma fille, si la noblesse de la naissance et la bonne éducation suffisaient, je ne t'aurais pas sermonnée. »

« Ô ma fille, si la femme devait se passer d'un mari à cause de la richesse de sa famille, elle aurait été la plus riche parmi les gens. Mais les femmes ont été créées pour les hommes, comme les hommes ont été créés pour elles. »

« Ô ma fille ! Acquiers ces dix qualités, elles seront pour toi un trésor :

🌸 Quant à la première et la deuxième : Ta compagnie doit être faite de satisfaction et de contentement, et tes rapports avec lui, dans la bonne écoute et L'obéissance.

🌸 Quant à la troisième et la quatrième : Surveille la sensibilité de son odorat et la direction de son regard, qu'il ne sente de toi que l'odeur agréable et que son œil ne tombe pas sur la laideur.

🌸 La cinquième et la sixième : Respecte son sommeil et prends soin de son alimentation, car la douleur de la faim suscite la colère et le sommeil perturbé engendrent irritation et mauvaise humeur.

🌸 Quant à la septième et la huitième : Prends soin de préserver ses biens, le respect est le meilleur arrangement et l'économie est preuve de sagesse.

🌸 Quant à la neuvième et la dixième : Ne désobéis, en aucun cas, à ses ordres et ne divulgue pas ses secrets. Si tu divulgues ses secrets, tu ne t'épargneras pas sa trahison, et si tu désobéis à ses ordres, tu t'attireras sa colère.

« Ô ma fille ! Evite de manifester de la joie s'il est triste, et de manifester de la tristesse s'il est joyeux ! »

**** *** ****

*Qu'Allâh bénisse toutes les unions musulmanes.
Qu'Il leur accorde la clairvoyance, la sagesse et le bonheur.*

Âmîn

Hassan Amdouni

*Le
mariage est une
association sacrée. Il a pour
finalité la naissance d'une famille où
doivent régner la compassion, l'affection et
l'entraide. Pour que ce lien conjugal perdure, il faut
que chacun des deux partenaires soit conscient de
l'importance de son engagement et de sa participation dans la
constitution de cet édifice, sa mise en marche
et sa consolidation.*

*Le mariage est un lien sacré, car il est l'unique moyen légal, en
Islâm, qui permet l'union entre un homme et une femme, et
par conséquent, leur épanouissement affectif, sexuel et social.
D'où l'importance qui a été accordée par la Loi révélée à
l'organisation de cette union, qui est considérée comme
l'unité sociale la plus sensible. Car c'est en son sein
que naissent et que sont éduqués les hommes et
les femmes de demain.*

Dr. Hassan Amdouni

